



RCS : BERGERAC

Code greffe : 2401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BERGERAC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00053

Numéro SIREN : 410 646 905

Nom ou dénomination : CABINET D'EXPERTISE-COMPTABLE MAXIME GRENIER

Ce dépôt a été enregistré le 20/11/2015 sous le numéro de dépôt 1792

CABINET D'EXPERTISE-COMPTABLE MAXIME GRENIER
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 647 908,25 euros
Siège social : Avenue du Général de Gaulle Place Frandres Dunkerque
24200 SARLAT LA CANEDA
410646905 RCS BERGERAC

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2015

Le soussigné, la société EDNA FINANCIERE représentée par Monsieur Alain PECHMAGRE-CAMINADE, détenant la totalité des 42 500 actions de la société CABINET D'EXPERTISE-COMPTABLE MAXIME GRENIER désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seul associé de la société CABINET D'EXPERTISE-COMPTABLE MAXIME GRENIER et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et de l'article 20 des statuts, a pris les décisions suivantes, en présence de Monsieur Maxime GRENIER Président, démissionnaire, savoir :

PREMIERE DECISION

L'Associée unique prend acte de la démission de Monsieur Maxime GRENIER de ses fonctions de président de la société à compter du 30/09/2015 et décide de nommer en qualité de Président à compter du 01/10/2015 et pour une durée illimitée : Monsieur Alain PECHMAGRE-CAMINADE, né le 10 Avril 1952 à Floirac (46) demeurant Rue du Barry de Souillac 46600 Martel.

Monsieur Alain PECHMAGRE-CAMINADE démissionne en conséquence de ses fonctions de Directeur Général de la société.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

A cet effet, un original des présentes est remis au Président qui le reconnaît.

Fait à SARLAT LA CANEDA Le 30 Septembre 2015

M. Alain PECHMAGRE-CAMINADE (*)

La société EDNA FINANCIERE
M. Alain PECHMAGRE-CAMINADE




(*) Bon pour acceptation des fonctions de Président

*Bon pour acceptation des fonctions
de Président*